

# SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 14 décembre 2022, à 15h15.

**SONT PRÉSENT.E.S** : les conseillères Joëlle Kergoat, Marie Ségleski ainsi que les conseillers Raphaël Ciccariello et Benoît Thibeault.

**SONT ABSENTES** : La conseillère Brigitte Chagnon et le conseiller Joseph Kula

Sous la présidence du maire, M. Yves Bélanger. Aussi présente Vicki Emard, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière adjointe, le maire déclare la séance ouverte. Il est 15h23.

La greffière-trésorière par intérim et directrice générale par intérim certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 6 décembre 2022.

2022.12.276

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. Résolution – Constatation de la régularité de la séance extraordinaire et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022
4. Résolution – Accord au renouvellement de l'entente relative aux cours d'eau
5. Résolution – Résiliation de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle
6. Résolution – Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la Fédération québécoise de municipalités (FMQ)
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-183 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat

Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard

Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

2022.12.277

### **RÉSOLUTION - CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

2022.12.278

### **RÉSOLUTION – ACCORD AU RENOUELEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE AUX COURS D'EAU**

**ATTENDU** que l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, est venue à échéance le 31 décembre 2022;

**ATTENDU** que les modalités de l'entente doivent être maintenues afin d'assurer l'exercice de la compétence en matière de gestion de l'écoulement des eaux;

**ATTENDU** que la forme de l'entente permet de réduire les procédures et de confier les interventions aux municipalités;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 25 octobre 2022;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER**, tel que déposé, de renouveler pour les années 2023 à 2026, l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, incluant l'annexe relative au procédurier pour l'exécution des travaux et d'autoriser le maire (ou la mairesse) et le directeur général (ou la directrice générale) à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la municipalité de La Macaza.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

2022.12.279

### **RÉSOLUTION – RÉSILIATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

**ATTENDU** que la municipalité de La Macaza est partie à *l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle*;

**ATTENDU** que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté lors de son conseil du 23 novembre 2022 une résolution à l'effet de conclure, avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), une *Entente de cession du personnel et des équipements du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle*, conditionnellement à ce que les municipalités participantes s'engagent, par résolution, à résilier *l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle*, au 31 décembre 2022 et conditionnellement à ce qu'un nombre minimal de municipalités s'engage, par résolution à adhérer à une *Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM*, dans les délais requis;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de La Macaza s'engage à résilier, au 31 décembre 2022, *l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle*, suivant la conclusion par la MRC de *l'Entente de cession du personnel et des équipements du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle* avec la FQM, le cas échéant.

Il est de plus résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale à signer, pour et au nom de la municipalité de La Macaza, tout document nécessaire pour donner effet à cette résiliation, le cas échéant.

Il est de plus résolu de transmettre à la MRC d'Antoine-Labelle une copie conforme de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

2022.12.280

### **ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE MUNICIPALITÉS (FMQ)**

**ATTENDU** que la municipalité de La Macaza est partie à *l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle*;

**ATTENDU** que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté une résolution à son conseil du 23 novembre 2023, à l'effet de conclure, avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), une *Entente de cession du personnel et des équipements du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle*, conditionnellement à ce que les municipalités participantes s'engagent, par résolution, à résilier *l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et*

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

*d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle, au 31 décembre 2022 et conditionnellement à ce qu'un nombre minimal de municipalités s'engage, par résolution, à adhérer à une Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM, dans les délais requis;*

**ATTENDU** que les municipalités souhaitant se prévaloir des services d'ingénierie de la FQM doivent conclure une *Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM*, d'ici le 15 décembre 2022 ;

**ATTENDU** que la municipalité de La Macaza souhaite se prévaloir des services d'ingénierie de la FQM;

**ATTENDU** le projet d'*Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM* présenté;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**DE S'ENGAGER** à conclure, avec la FQM, l'*Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM*, tel que présentée, et ce, suivant la conclusion par la MRC de l'*Entente de cession du personnel et des équipements du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle, le cas échéant, et au plus tard le 15 décembre 2022.*

Il est de plus résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale à signer, pour et au nom de la municipalité de La Macaza l'*Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM*, le cas échéant.

Il est de plus résolu de transmettre à la MRC d'Antoine-Labelle une copie conforme de la présente résolution.

Il est de plus résolu que la municipalité de La Macaza dépose à la FQM sa programmation annuelle au plus tard le 31 janvier 2023.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-183 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXATION FONCIÈRE ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

Je, Benoit Thibeault conseiller, donne avis de motion du projet de règlement 2022-183 décrétant les taux variés de taxation foncière et tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023.

# SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

## PÉRIODE DE QUESTIONS

2022.12.281

## LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat  
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 15h30

## **ADOPTÉE**

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE  
PAR INTÉRIM

\_\_\_\_\_  
Yves Bélanger

\_\_\_\_\_  
Vicki Emard